

<https://www.snetap-fsu.fr/Droits-d-inscription-a-2900EUR-et-3900EUR-imposes-a-tous-les-etudiant-es.html>



**Droits d'inscription à 2900€ et
3900€ imposés à tous les
étudiant-es
extracommunautaires : c'est
non !**

Date de mise en ligne : jeudi 30 avril 2026

- Les Dossiers - Enseignement supérieur - . Audiences et Communiqués -

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés



Droits d'inscription à 2900€ et 3900€ imposés à tous les étudiant-es extracommunautaires : c'est non !

Lundi 20 avril, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR) Philippe Baptiste a annoncé vouloir mettre fin à la possibilité d'exonération pour la majorité des étudiant-es étrangers extracommunautaires. Il avait pourtant annoncé en février qu'il n'était pas question d'augmenter les frais d'inscription avant l'élection présidentielle de 2027. Les masques tombent.

Petit rappel : depuis 2019, avec le plan mal nommé "Bienvenue en France", les frais d'inscription des étudiant-es étrangers hors Union européenne (UE) ont été multipliés par 15 à 17 : ces frais sont passés de 170€ à 2900€ en licence et de 250€ à 3900€ en master. En 2019, avec toutes les organisations syndicales et étudiantes, la communauté universitaire s'était vivement opposée à « Bienvenue en France » et ces « frais différenciés ». Nous demandions l'abandon de cette mesure injuste qui allait instaurer une sélection par l'argent aux portes de nos universités.

La grande majorité des universités a fait le choix de ne pas faire payer le prix fort aux étudiant-es extracommunautaires, en utilisant au maximum la possibilité d'exonération prévue par le texte. Mais le désengagement de l'État du financement des universités – presque toutes en déficit – a déjà provoqué un renoncement de la part de certaines directions d'établissements ; citons Strasbourg et Paris 1... À présent, après avoir supprimé les aides au logement (APL) pour les étudiant-es hors UE, le gouvernement veut imposer une réduction massive de ces exonérations. C'est une attaque frontale contre une population étudiante déjà particulièrement vulnérable.

Nous dénonçons une mesure non seulement xénophobe mais aussi profondément incohérente, qui ira à l'encontre de l'objectif "d'attractivité" affiché comme caution par le gouvernement. Profiter de la rentabilité des étudiant-es en doctorat tout en refusant de les former préalablement en leur rendant financièrement inaccessible les masters est un tri social profondément incohérent et inacceptable. Cette mesure rentre dans une logique purement économique de l'Enseignement Supérieur, voyant les étudiant-es extracommunautaires et les frais d'inscription comme une ressource supplémentaire pour pallier le manque de moyens donnés à l'université. Nous dénonçons une mesure discriminatoire aux forts relents xénophobes de préférence nationale. Nous dénonçons une mesure contraire aux valeurs humanistes et émancipatrices du service public de l'enseignement supérieur.

Enfin, quoi qu'en dise le ministre, ces frais différenciés préparent la hausse généralisée des frais d'inscription pour tous les étudiant-es : il s'agit d'élargir la brèche dans le principe constitutionnel de gratuité de l'Enseignement, et de pallier l'insuffisance du financement par l'État.

Le gouvernement cherche à passer en force. Mobilisons-nous pour le faire reculer !

Nos organisations représentatives des étudiant-es et des personnels annoncent qu'**elles boycotteront le CNESER extraordinaire que le ministère a convoqué le 5 mai**. Elles invitent les personnels et les étudiant-es à se réunir en assemblées générales le 5 mai, pour débattre et décider des actions.

Droits d'inscription à 2900€ et 3900€ imposés à tous les étudiant-es extracommunautaires : c'est non

Nos organisations appellent d'ores et déjà à **manifester massivement le 12 mai**, jour de reconvoction du CNESER, à Paris pour converger vers le ministère, et en région devant les établissements et les rectorats, pour :

- maintenir les possibilités d'exonérations des frais d'inscription pour les étudiant-es extracommunautaires,
- mettre fin aux frais différenciés pour les étudiant-es extracommunautaires,
- s'opposer à toute hausse des frais d'inscription,
- obtenir un financement à la hauteur des besoins du service public de l'ESR.

Nos organisations se réuniront le 12 au soir pour décider des suites à donner.

â€” > **Communiqué à télécharger :**

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Co IESR droits différenciés avril 2026